



ENSEMBLE
Ville de Marseille
cftc cfe cgc

RIFSEEP UN RDV MANQUÉ !



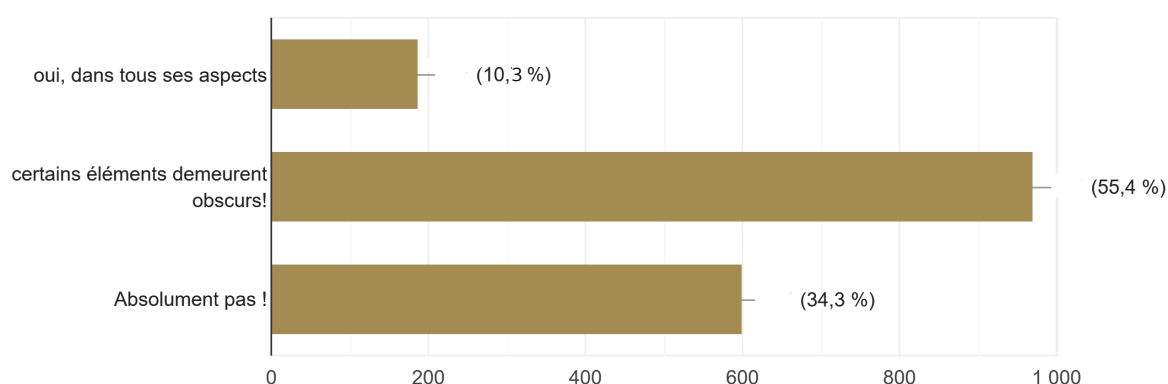
8 septembre 2025

LES RÉSULTATS DE NOTRE SONDAGE

Depuis 2 ans, l'Administration municipale a engagé une refonte du régime indemnitaire. Celle-ci a donné lieu à deux délibérations fin 2023 et fin 2024. La complexité de ce dossier a conduit notre Organisation ENSEMBLE CFTC / SNT CFE-CGC à recueillir les avis des agents sous la forme d'un sondage lancé en avril dernier. Aujourd'hui, est arrivé le temps de la restitution. Avec la participation de près de 2 000 agents, nous pouvons considérer que les résultats reflètent assez bien la réalité.

TOUT D'ABORD, UN GRAND MERCI A TOUTES ET TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION A CETTE CONSULTATION !

Après l'adoption de la phase 2 du RIFSEEP fin 2024, avez-vous bien compris l'ensemble des modalités d'attribution du régime indemnitaire versé aux agents municipaux à compter de 2025 ?



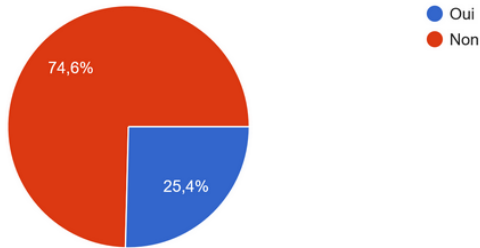
Les réponses à cette question mettent en exergue l'opacité qui entoure le nouveau système : 55,4 % des agents ayant répondu considèrent que certains éléments demeurent obscurs et 34,3% avouent même, n'avoir pas compris les modalités d'attribution. Ce constat est renforcé par l'absence de volonté de transparence indemnitaire de la part de l'Administration qui, par exemple, la conduit à refuser obstinément de transmettre les médianes et la totalité des moyennes de l'IFSE par emploi.

Cette entrave caractérisée nous a conduit à saisir, une nouvelle fois, le Juge Administratif dans la mesure où, bien que la CADA se soit prononcée favorablement sur la communicabilité de ces éléments statistiques, l'Administration refuse toujours de nous communiquer ces éléments.

Cette absence délibérée de transparence laisse planer l'ombre d'un doute sur l'équité de traitement des agents. Il est fort désagréable de pouvoir penser que la Ville pratique peut-être une forme de favoritisme dans l'attribution des primes ...

NOUS EXIGEONS DE LA TRANSPARENCE !

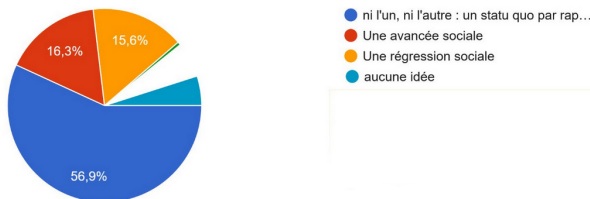
Avez vous constaté une augmentation sur le salaire de mars 2025 ?



Si oui, à combien s'élève cette revalorisation ?



D'une manière générale, diriez-vous que le nouveau régime indemnitaire instauré à la Ville de Marseille, constitue plutôt :



74,6 % des agents n'ont constaté aucune augmentation de leur régime indemnitaire sur le salaire de mars 2025.

Parmi ceux ayant bénéficié d'une hausse, celle-ci a été pour 77 % d'entre eux inférieure ou égale à 600 € par an ; soit inférieure ou égale à 50€ par mois.

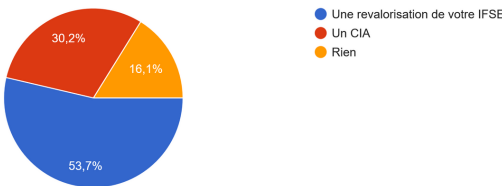
On est bien loin de l'effet de levier escompté et annoncé sur le pouvoir d'achat !

Cette perception est d'ailleurs largement partagée par les agents, puisqu'ils ne sont que 16,3%, à considérer le nouveau régime indemnitaire comme une avancée sociale...

Une écrasante majorité (**83,9 %**) a envisagé de profiter des entretiens professionnels qui viennent de se clôturer pour demander une revalorisation de leur régime indemnitaire ou l'attribution d'un CIA.

Nous serons rapidement fixés sur la réalité des rumeurs* qui circulent concernant des instructions données en sous-main pour sous évaluer le niveau d'expertise des agents afin d'éviter une inflation des revalorisations de régime indemnitaire ...

A l'occasion de votre entretien annuel d'évaluation professionnelle, comptez vous, demander :



**notamment la consigne qui aurait été donnée aux DGA de ne positionner personne au delà du niveau 4 d'expertise, et de l'absence d'augmentation pour les 4 premiers niveaux ...*

LE NOUVEAU RIFSEEP NE DOIT PAS ÊTRE L'ALIBI D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION QUI N'AURAIT PAS LES MOYENS DES AMBITIONS AFFICHÉES.

IL DOIT ÊTRE AU CONTRAIRE, LE FER DE LANCE D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE MARSEILLE, ET DE LA RECONNAISSANCE DU PERSONNEL MUNICIPAL !

Vous avez été très nombreux à accompagner vos réponses de commentaires, ou de questions. Nous publierons dans notre prochaine gazette d'octobre les commentaires les plus représentatifs de votre état d'esprit.

Concernant les questions, ce sondage étant anonyme pour vous protéger, il ne nous est pas possible de vous répondre individuellement.

Nous invitons ceux d'entre vous qui souhaitent une réponse ciblée, à nous poser la question par mail. Une réponse individualisée leur sera adressée.

LES FAITS SONT SACRÉS , LES COMMENTAIRES SONT LIBRES

ENSEMBLE CFTC CFE CGC 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille 04 91 14 56 80 / 07 61 02 11 30 ensemblecgccftc@gmail.com